

2023 - 74

## DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ANIMATION

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-37 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame SOARES Nathalie sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'information et de la prévention auprès des seniors des résidences autonomie de la ville du Bouscat, de signer des contrats et des conventions avec des intervenants ou des prestataires,

### DECIDE

Article 1er : Un contrat de partenariat à titre gracieux est signé avec l'association Nouvelles Voies Sud-Ouest Maison des Citoyens du monde 3 Esplanade Vandenberghe 64140 BILLERE proposant deux ateliers sur les thèmes « Mes infos – Mes démarches » et « France Connect », animés par Mme Zohra MOUHALI.

Article 2 : Les ateliers d'information et de prévention à destination des seniors, auront lieu dans la salle d'animation de la Résidence Autonomie Mieux-Vivre, 27 rue Pompière au Bouscat.  
Les ateliers se dérouleront aux dates suivantes de 14H30 à 16H30 :

- Jeudi 12/10/2023
- Jeudi 30/11/2023

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 31/08/2023

Pour le Maire,  
L'Adjointe au Maire,  
Déléguée aux seniors et aux politiques contractuelles,



Nathalie SOARES

